

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Preuseville sous la Présidence par intérim de Madame Daniella LEMAIRE.

Etaient présents : Madame Daniella LEMAIRE, Première Adjointe, Maire par intérim et Madame Patricia GLACHANT, deuxième Adjointe
Madame Corinne TAILLEUR

Messieurs Benoît DUMINIL, Bertrand LANDAIS, Cédric NENOT et Hervé VASSARD

Absents excusés : Mesdames Mélanie CAILLY, Katia SAGNIER et Anthony DUCHEMIN,

Secrétaire de séance : Madame Patricia GLACHANT,

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du 27 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

024.2024 ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DU MAIRE DÉMISSIONNAIRE AU PREMIER ADJOINT SUPPLÉANT

La première adjointe suppléante,

Considérant que le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L 2123-24-1,

Rappelant la récente démission du Maire pour des raisons professionnelles et personnelles,

Propose que les indemnités du maire démissionnaire soient attribuées au premier adjoint suppléant pendant l'intérim.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'attribution des indemnités du maire démissionnaire au premier adjoint suppléant pendant l'intérim.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser l'attribution des indemnités du maire démissionnaire au premier adjoint suppléant pendant l'intérim, ce à compter du 1 août 2024 et jusqu'à la fin de la suppléance

Madame Daniella LEMAIRE, Maire par suppléance, a quitté la séance et n'a pas pris part aux délibérations.

025.2024 LOYER APPARTEMENT N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas revaloriser le loyer de l'appartement n° 1 fixé lors de la réunion du 23 mars 2023.

Les critères d'éligibilité à la location du logement communal décidés démocratiquement par les conseillers municipaux sont les suivants :
CDI + garant propriétaire.

026.2024 PLANNING ÉLECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE

DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024

8 h – 10 h	10 h – 12 h	12 h – 14 h	14 h – 16 h	16 h – 18 h
Benoît DUMINIL Patricia GLACHANT	Bertrand LANDAIS Cédric NÉNOT	Anthony DUCHEMIN Hervé VASSARD	Daniella LEMAIRE Corinne TAILLEUR	Mélanie CAILLY Katia SAGNIER

Dépouillement : Mélanie CAILLY, Bertrand LANDAIS, Patricia GLACHANT, Daniella LEMAIRE, Cédric NÉNOT
- Nathalie DUCEPT -

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

8 h – 10 h	10 h – 12 h	12 h – 14 h	14 h – 16 h	16 h – 18 h
Benoît DUMINIL Patricia GLACHANT	Bertrand LANDAIS Cédric NÉNOT	Bertrand LANDAIS Daniella LEMAIRE	Cédric ANCELOT Anthony DUCHEMIN	Mélanie CAILLY Katia SAGNIER

Dépouillement : Mélanie CAILLY, Bertrand LANDAIS, Patricia GLACHANT, Daniella LEMAIRE, Cédric NÉNOT
- Nathalie DUCEPT -

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La centrale incendie de la salle des fêtes a été réparée. L'entreprise BRUGOT propose de réinstaller l'ancien modèle pour 2 329 € HT, un devis a été demandé pour un modèle récent. Monsieur Benoît DUMINIL souhaite que plusieurs électriciens soient sollicités.

Enfouissement des réseaux : Des poteaux téléphoniques doivent être enlevés très prochainement. Les lignes n'ont pas été enfouies près du cimetière. En conséquence, la facture pour ces travaux non effectués n'a pas été payée. Monsieur Benoît DUMINIL rappelle que l'éclairage de l'église était prévu initialement.

La réception des travaux n'a pas encore eu lieu.

Demande de Monsieur Patrice VASSARD, agent technique communal :

- Certaines buses du fossé situé route de Foucarmont sont bouchées. Madame Daniella LEMAIRE et Monsieur Hervé VASSARD iront voir avant de faire appel, si nécessaire, à l'entreprise RICOUARD.
- La pompe de relevage de la fosse septique des appartements et de la Mairie ne fonctionne pas, un mail de relance a été envoyé à Monsieur BRUGOT pour qu'il vienne la rebrancher.

Suite à plusieurs plaintes, il s'avère que le chien, dont le propriétaire réside rue de l'église, qualifié de méchant, n'est pas catégorisé

Monsieur Cédric NENOT avertit le conseil qu'au Mont Hubert, la visibilité est mauvaise du fait des herbes hautes et des haies. Le croisement avec un camion y est difficile voire dangereux. Cette remarque est faite plus par soucis de sécurité que pour signaler un manque d'entretien.

Il précise que le non entretien des haies peut présenter un danger considérable pour les utilisateurs.

La Communauté de Communes a signalé par courriel que le camion de ramassage des recyclables passait très difficilement route de Puisenval, les branches d'arbres d'une propriété à l'abandon déborde sur la chaussée.

La séance est levée à 21 h 55